

Assemblée Générale Annuelle

Avis d'information

2021

Mercredi 14 Avril

13h30

Hotel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH Amsterdam
Pays-Bas

1

Ordre du jour

02

2

Message du Président
du Conseil d'administration

03

3

Éléments-clés 2020

04-09

4

Participation

Modes de participation à l'Assemblée

10-11

5

Résolutions

Texte et présentation des résolutions
proposées par le Conseil d'administration

12-18

6

Information

Informations pratiques

19



Airbus suit de près l'évolution de la pandémie mondiale et vous informera en conséquence si l'organisation de l'Assemblée Générale venait à changer. Merci de vous rendre sur www.airbus.com pour plus d'information.

Traduction pour information seulement, seule la version anglaise faisant foi.

AIRBUS

Ordre du jour

1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives

2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2019
3. La politique de distribution de dividendes

3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour

4 Vote des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2020
2. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
3. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
4. Renouvellement d'Ernst & Young Accountants LLP en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2021
5. Approbation, comme vote de recommandation, de la mise en place de la politique de rémunération pour l'exercice 2020
6. Renouvellement de M. René Obermann en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
7. Renouvellement de Mme Amparo Moraleda en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
8. Renouvellement de M. Victor Chu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
9. Renouvellement de M. Jean-Pierre Clamadieu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
10. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
11. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social) de la Société et de ses filiales
12. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
13. Annulation des actions rachetées par la Société

5 Clôture de l'Assemblée générale

Message du Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires, chères parties prenantes,

2020 aura été une année test, largement dominée par le COVID-19. Si la pandémie a fortement pesé sur les activités d'Airbus, elle a touché presque tous les pays dans le monde, divisant les communautés et frappant durement les plus défavorisés. Elle a également posé des défis de taille aux dirigeants d'entreprise et aux décideurs politiques, ainsi qu'à tous ceux qui sont en première ligne, comme le personnel hospitalier.



Pour l'ensemble du secteur de l'aviation, 2020 s'est avérée être une année extrêmement difficile, y compris pour Airbus et ses collaborateurs, très impliqués et hautement qualifiés. En quelques semaines, les bases mêmes de notre modèle économique ont été ébranlées et nous avons dû nous adapter à cette situation sans précédent. Le Conseil d'administration a été impressionné par la rapidité avec laquelle la direction a pris les mesures qui s'imposaient afin de protéger la Société.

Après s'être assurée de la sécurité de ses collaborateurs, la Société a renforcé ses liquidités, ajusté les cadences de production à un niveau adéquat, contenu ses dépenses et redimensionné les activités liées aux avions commerciaux. Ces mesures ont permis à Airbus de supporter un ralentissement prolongé de l'activité et de conserver un bon positionnement afin de profiter de la reprise du marché. Les actions de grande envergure mises en œuvre se sont révélées judicieuses, aidant la Société à endiguer les fuites de liquidités au cours du second semestre de l'année.

Outre le COVID-19, nous avons dû surmonter d'autres obstacles géopolitiques, comme la mise en place de droits de douane liés à un litige au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur les subventions octroyées pour les avions ou encore les incertitudes liées au Brexit. Ces deux sujets ont été suivis de près par le Conseil d'administration qui a appuyé les mesures d'atténuation nécessaires prises par la direction.

Cette crise nous a montré à quel point il est important de maintenir un dialogue étroit avec les gouvernements. Nous apprécions sincèrement les progrès réalisés et le soutien qu'ils ont apporté à l'ensemble de l'écosystème industriel, des programmes de chômage partiel aux investissements réalisés dans la recherche et la technologie.

Lors de cette année si éprouvante, l'étendue du portefeuille d'Airbus nous a quelque peu préservés. Alors que les activités des avions commerciaux ont largement souffert de la pandémie, Airbus Defence and Space et Airbus Helicopters ont été soutenus.

Malgré la crise, votre Société n'a jamais perdu de vue ses ambitions et les programmes qui seront essentiels pour assurer son avenir, notamment les technologies à émission zéro. Dans les prochaines années, Airbus jouera un rôle de premier plan dans le processus de transformation le plus important que l'aviation ait jamais connu, destiné à transiter vers un secteur industriel durable.

C'est un privilège et un honneur pour moi d'assumer le rôle de Président du Conseil d'administration d'Airbus et je remercie vivement mon prédécesseur, Denis Ranque, expert reconnu de notre secteur, pour tout le soutien qu'il m'a apporté lors de ma prise de fonction. La crise venait tout juste de commencer lorsque cette transition est intervenue et je suis particulièrement heureux de travailler avec mes pairs au sein du Conseil d'administration, dont je salue le niveau d'expérience et l'implication pour aider la Société à faire face à cette période difficile. Du fait de la situation sanitaire des Pays-Bas, l'Assemblée générale annuelle de 2020 a été considérablement allégée, malgré le fort engagement exprimé par les actionnaires au vu du nombre de votes par procuration comptabilisé. Deux nouveaux administrateurs non exécutifs ont été nommés par le Conseil d'administration pour un mandat de trois ans. Mark Dunkerley et Stephan Gemkow ont été soigneusement sélectionnés pour leur expertise dans le domaine de l'aviation et de la finance.

La durabilité est désormais profondément ancrée dans la raison d'être de la Société et fait pleinement partie de son identité. En 2020, les attributions du Comité Éthique et Conformité ont été étendues afin d'intégrer la durabilité. Il devient ainsi le Comité Éthique, Conformité et Développement Durable. Il existe désormais une structure dédiée à la durabilité et à l'environnement au sein de la Société et la démarche de durabilité est également renforcée en faisant partie des critères de la rémunération variable des dirigeants.

Conformément à la politique de nominations échelonnées au sein du Conseil d'administration, je me présenterai en vue de ma réélection en tant qu'administrateur non exécutif lors de l'Assemblée générale annuelle de 2021, aux côtés de mes collègues Victor Chu, Jean-Pierre Clamadiou et Amparo Moraleda.

Alors que la crise se poursuit, il est essentiel de préserver les liquidités et la solidité financière de la Société. C'est pourquoi nous ne proposerons pas de versement de dividende au titre de l'exercice 2020 lors de l'Assemblée générale cette année. Nous demandons aux actionnaires leur soutien continu dans cet environnement particulièrement volatil.

Sincèrement,

René Obermann
Président du Conseil d'administration

Éléments-clés 2020

(Chiffres consolidés Airbus)

ÉLÉMENTS FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES (€md)

49,9 ↘ 29 %

(2019 : 70,5)

EBIT (REPORTÉ) (€md)

-0,5

(2019 : 1,3)

PERTE NETTE⁽¹⁾ (€md)

-1,14

(2019 : -1,36)

PERTE PAR ACTION (€)

-1,45

(2019 : -1,75)

FLUX NET DE TRÉSORERIE (€md)

-7,4

(2019 : 3,5)

LIVRAISONS

(en nombre d'avions commerciaux)

566

(2019 : 863)

RÉSULTATS FINANCIERS D'AIRBUS / COVID-19

La crise du COVID-19 a déclenché une situation inattendue et sans précédent pour l'industrie aérospatiale.

Son ampleur a obligé Airbus à déployer rapidement un plan d'adaptation afin d'ajuster son activité à ce nouvel environnement. La Société a pris des mesures pour renforcer sa liquidité et lancé des mesures immédiates visant à maîtriser sa trésorerie. Airbus a recalibré son système industriel et a commencé à redimensionner ses activités d'avions commerciaux et à adapter sa main-d'œuvre globale.

Airbus a livré 566 avions en 2020, ce qui atteste de l'équilibre trouvé entre la production et les livraisons au fil de l'année. Cette performance ainsi que les autres mesures prises au début de la crise sont reflétées dans ses résultats financiers de l'exercice écoulé.

(1) Airbus continue d'employer le terme « résultat net/ perte nette ». Celui-ci est identique aux bénéfices / aux pertes pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.

PRISE DE
COMMANDES (€md)

33,3 ↘ 59 %

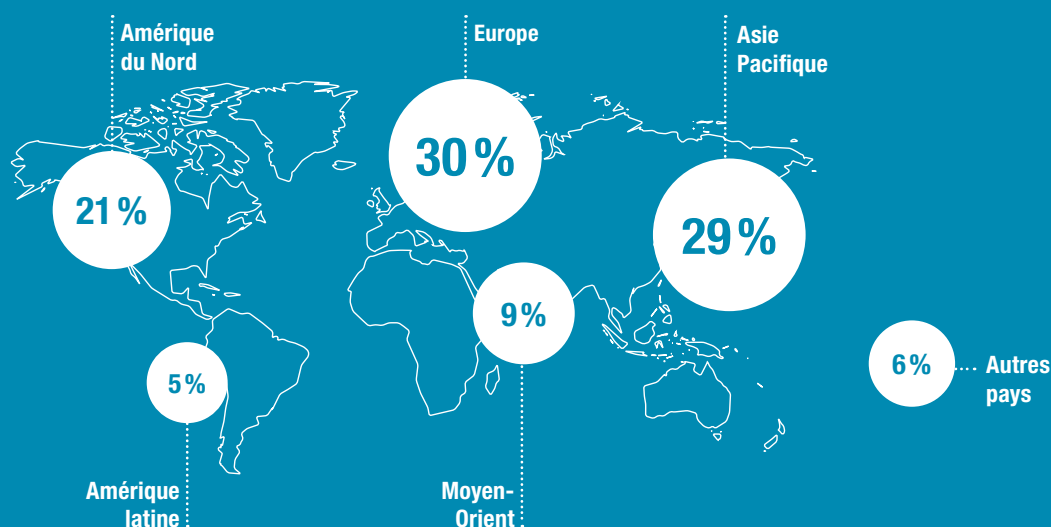
(2019 : 81,2)

CARNET DE
COMMANDES (€md)

373,1 ↘ 21 %

(2019 : 471,5)

CARNET DE COMMANDES PAR RÉGION (en valeur)



Cette page est un extrait du Rapport du Conseil d'administration 2020.

Pour toute information supplémentaire, se rendre sur www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html

ÉLÉMENTS EXTRA-FINANCIERS

NOMBRE D'EMPLOYÉS

131 349 ↘ 3 %
(2019 : 134 931)

NATIONALITÉS

139
(2019 : 147)

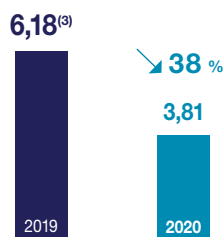
RATIO DE RÉMUNÉRATION

38
(2019 : 49)

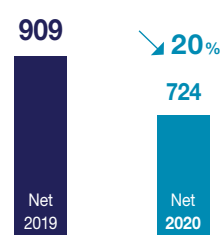
ÉTHIQUE & CONFORMITÉ : FORMATIONS EN LIGNE⁽¹⁾

309 682 ↗ 67 %
(2019 : 185 365)

SANTÉ ET SÉCURITÉ - FR1⁽²⁾



ÉMISSIONS⁽⁴⁾ également CO₂ (Kt)



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AIRBUS

Signataire du Global Compact des Nations Unies

Airbus est signataire du Global Compact des Nations Unies depuis 2003 et a atteint le niveau « Advanced level ». À travers ses activités et ses engagements de durabilité, Airbus contribue à au moins 8 des objectifs de développement durable des Nations Unies.



CARBON DISCLOSURE PROJECT (CDP) Notation

A-
(2019 : B)

TCFD

En tant que supporter de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (« TCFD »), Airbus traque et mesure rigoureusement son propre impact environnemental sur ses sites, produits et services, en plus de collaborer avec sa chaîne de sous-traitance mondiale pour conduire une gestion environnementale plus efficace, décarboniser son industrie et favoriser la circularité en optimisant l'utilisation des ressources.

(1) Sessions suivies du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 ; 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

(2) FR1 correspond à « lost time injury frequency rate (= Taux de fréquence des blessures avec absence) » qui définit le nombre des blessures résultant d'une absence d'une journée ou plus au cours d'une période de 12 mois, par 1 million heures travaillées.

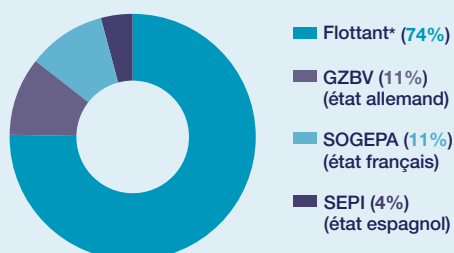
(3) Le chiffre de 6,18 correspond au chiffre FR1 2019 de 5,58, mais ajusté afin d'inclure aussi les apprentis et intérimaires avec la main-d'œuvre active afin de couvrir le même périmètre que celui de 2020.

(4) Les chiffres sont des émissions nettes. Le périmètre considéré est celui des « Top Company Objectives » : 42 sites représentent 77,5 % des émissions totales, scope 1, scope 2 et scope 3 transport surdimensionné.

ACTIONNARIAT

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

(au 31 décembre 2020)



* Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,1 %).

DIVIDENDE

Alors que la crise sanitaire et économique mondiale évolue encore, la Société continue à être matériellement affectée par la pandémie de COVID-19 et à faire face à des risques et incertitudes.

En conséquence, aucune proposition de dividende n'est faite au titre de l'exercice 2020.

Cette décision vise à renforcer la résilience financière de la Société en protégeant sa position nette de liquidités et à supporter la capacité de la Société à s'adapter en fonction de l'évolution de la situation.

Gouvernance

(au 31 décembre 2020)

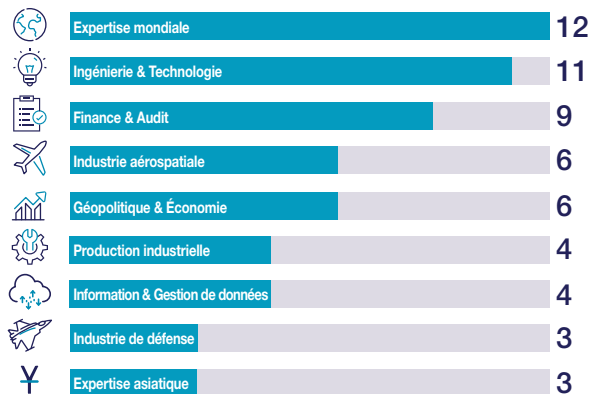
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

Indépendance 92% (2019 : 92%)	Nombre de réunions du Conseil 13 (2019 : 11)	Participation au Conseil 97% (2019 : 91%)	Durée moyenne de participation au Conseil 3,5 ans (2019 : 4)	Age moyen (an) 59 (2019 : 59)	Femmes 25% (2019 : 25%)	Nationalités 7 (2019 : 7)
--	---	--	---	--	--------------------------------------	--



DES COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque membre du Conseil d'administration doit disposer de certaines qualifications, compétences et connaissances industrielles nécessaires pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale. Les membres du Conseil doivent avoir les compétences et l'expertise requises suivantes pour s'acquitter des fonctions qui leur sont assignées en tant que membre du Conseil et des Comités :



Cette page est un extrait du Rapport du Conseil d'administration 2020.

Pour toute information supplémentaire, se rendre sur www.airbus.com/company/corporate-governance.html

COMITÉ ÉTHIQUE, CONFORMITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de renforcer le rôle et l'implication du Conseil d'administration sur les sujets relatifs au développement durable, l'objet du Comité éthique et conformité établi en 2017 a été étendu aux questions de durabilité en juillet 2020. Le Comité a été renommé Comité d'Éthique, Conformité et Développement Durable (« ECSC »). La principale mission du Comité ECS est d'assister le Conseil à surveiller la culture et engagement d'Airbus en tant qu'entreprise éthique, d'intégrité et durabilité.

Ce Comité est habilité à superviser le programme d'éthique et conformité d'Airbus, son organisation et son cadre afin de s'assurer que la gouvernance d'Airbus en matière d'éthique et de conformité est effective (y compris les politiques internes, procédures et contrôles qui y sont associés). Cela inclut le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude, la corruption, les sanctions commerciales et le contrôle des exportations, la confidentialité des données, les achats et la conformité de la chaîne de sous-traitance, et les pratiques anticoncurrentielles. Le Comité ECS est aussi habilité à surveiller la stratégie de durabilité d'Airbus et son effective gouvernance, et s'assurer que les sujets de durabilité soient pris en compte dans les objectifs de la Société et sa stratégie.

La première réunion du Comité dans sa nouvelle forme s'est tenue en octobre 2020, durant laquelle a eu lieu une revue de la stratégie de durabilité.

ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT : AMPARO MORALEDA

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil, l'administrateur exerçant la présidence du Comité de Rémunération, Nominations et Gouvernance remplit automatiquement la fonction d'« Administrateur Indépendant ». Dans ce rôle, Amparo Moraleda est responsable de remplacer le Président en cas d'absence à des réunions du Conseil, d'organiser l'évaluation annuelle de la performance du Président par le Conseil, et d'agir en tant qu'intermédiaire entre les autres administrateurs quand nécessaire.

COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif assiste le CEO dans sa mission de gestion des opérations quotidiennes d'Airbus. Il est présidé par le CEO et comprend les responsables des principales fonctions et divisions.

 GUILLAUME FAURY Chief Executive Officer, Airbus SE	 DOMINIK ASAM Chief Financial Officer	 THIERRY BARIL Chief Human Resources Officer	 JEAN-BRICE DUMONT Executive Vice-President Engineering
 BRUNO EVEN Chief Executive Officer, Airbus Helicopters	 JOHN HARRISON General Counsel	 DIRK HOKE Chief Executive Officer, Airbus Defence and Space	 JULIE KITCHER Executive Vice-President Communications and Corporate Affairs
 PHILIPPE MHUN Executive Vice-President Programmes and Service	 CHRISTIAN SCHERER Chief Commercial Officer	 MICHAEL SCHÖLLHORN Chief Operating Officer	 GRAZIA VITTADINI Chief Technology Officer

Membres

12

Age moyen (ans)

53

Femmes

17%

Nationalités

4

Rémunération

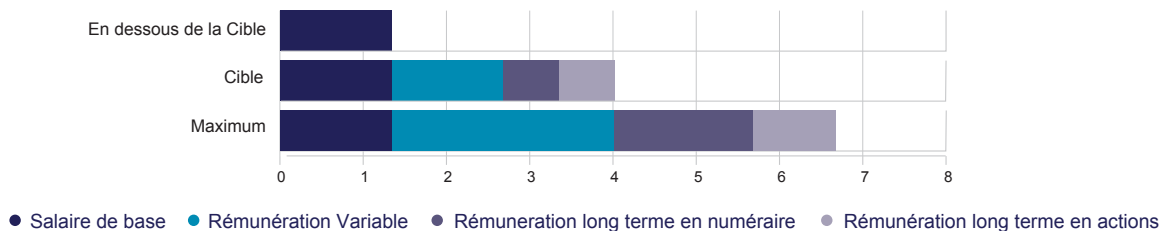
POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLICABLE AU CEO

Élément de rémunération	Mesures de performance	Objectif et maximum
Salaire de base	Non applicable	1/3 de la rémunération directe totale (quand la performance atteinte est à 100 % de l'objectif)
Composante court terme Rémunération variable (« RV »)	Collective (50% de la RV) : - EBIT (40 %) - Flux net de trésorerie (40 %) - R&S (20 %)* Individuelle (50 % de la RV) : - Résultats - Comportement } <i>basé sur l'atteinte des objectifs annuels individuels</i>	Cible : 100 % du salaire de base, dépendant de l'évaluation de la performance, qui va de 0 à 200 % Plafond : 200 % du salaire de base
Composante long terme Plan de rémunération à long terme (« LTIP »)	Les acquisitions vont de 0 % à 150 % de l'attribution initiale, sous conditions de performance sur une période de 3 ans. En principe, pas d'acquisition si l'EBIT cumulé est négatif. Si l'EBIT cumulé est positif, acquisition de 50 % à 150 % de l'attribution en fonction de la performance de : - EPS (75 %) - Flux net de trésorerie (25 %)	Plafond (à la date d'attribution) : 100 % du salaire de base. Les plafonds suivants s'appliquent aux Unités de Performance : - le paiement total est plafonné à 250 % de la valeur initiale à la date d'attribution. - la valeur qui résulterait des augmentations du cours de l'action est plafonnée à 200 % du prix de référence de l'action à la date de l'attribution.

* Responsabilité & Développement Durable.

** Néanmoins, au cas où l'EBIT cumulé de la Société serait impacté par des circonstances exceptionnelles et non prévisibles, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité RNG, pourrait décider de l'acquisition d'une portion maximale de 50 % de l'attribution.

3 SCÉNARIOS ILLUSTRATIFS DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE



Cette illustration est construite sur un salaire de base de 1,35 million d'euros, mais le Conseil d'administration peut réviser le salaire de base sur recommandation du Comité RNG.

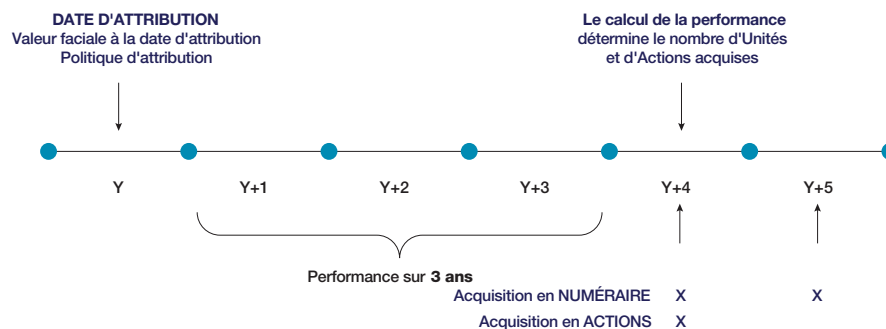
« En dessous de la Cible » présente le salaire de base, la RV à 0 % ; aucune d'acquisition au titre du LTIP.

« Cible » présente le salaire de base, la RV à 100 % et les LTIP en numéraire et en actions à la valeur d'attribution.

« Maximum » présente le salaire de base, la RV maximale à 200 % et la valeur maximale du LTIP en numéraire (250 % de la valeur initiale) et le nombre maximum du LTIP en actions (150 % du nombre initiale).

La valeur définitive des actions de performance dépend de l'évolution du cours de l'action qui n'est pas plafonné.

PLANNING DES PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME



Cette page est un extrait du Rapport du Conseil d'administration 2020.

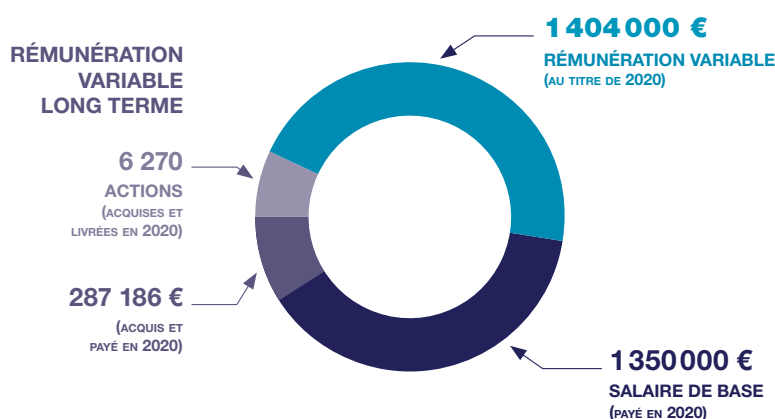
Pour toute information supplémentaire, se rendre sur <https://www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html>.

APPLICATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION AU CEO EN 2020

Élément de rémunération		Application de la politique de rémunération en 2020	
Salaire de base	1 350 000 €	Le niveau du Salaire de base du CEO sur une base annuelle pleine est inchangé par rapport à 2019.	
Rémunération variable (« RV »)	1 404 000 € 104 %	<p>Part collective : 58 % : 391 500 €</p> <p>EBIT 20%</p> <p>FCF 27%</p> <p>R&S (FR1) 200%</p> <p>Niveau d'atteinte minimum 0 % Niveau d'atteinte maximum 200 %</p>	<p>Part Individuelle : 150 % : 1 012 500 €</p> <p>La composante individuelle de la RV a été évaluée par le Comité RNG et approuvée par le Conseil. Elle atteint 150 % sur 200 %. Elle est basée sur la performance et le comportement du CEO qui a permis à la Société de réagir à la pandémie du COVID-19 et de rester concentrée sur son programme stratégique.</p> <p>Les principaux facteurs* retenus sont : en termes de performance : santé et sécurité, opérationnel, commercial, bilan financier et innovation; et en termes de comportement : éthique et conformité, durabilité et relations avec les parties prenantes.</p>
Plan de rémunération à long terme (« LTIP »)	Attribution 2020 19 840 Unités et Actions de Performance ont été attribuées au CEO.	Valeur d'acquisition 2020 Le CEO a perçu des paiements en numéraire et des actions acquises au titre des plans LTIP 2015 et 2016 : - numéraire : 287 186 € - actions : 1 998 actions acquises (LTIP 2015 - juin 2020) et 4 272 actions acquises (LTIP 2016 - mai 2020)	LTIP 2017 Conditions de performance : 50 % La crise du COVID-19 a entraîné une faible performance à la fois de l'EPS moyen et du FCF cumulé. Néanmoins, l'EBIT cumulé pour la période de 3 ans est positif, aboutissant, conformément à la politique de rémunération, à l'acquisition de 50 % des actions et unités de performance.

* voir Section 4.4.3 du Rapport du Conseil d'Administration 2020.

RÉMUNÉRATION 2020



IMPACT DU COVID-19 SUR LA RÉMUNÉRATION

Le niveau exceptionnellement bas d'atteinte des objectifs pour la part collective et pour le plan LTIP 2017 résultent de l'importance de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur la performance d'Airbus Commercial.

Le CEO a décidé de donner l'équivalent de sa rémunération variable annuelle 2019 payée en 2020 à des ONG et à des organisations humanitaires, principalement des partenaires de la Fondation Airbus et la Fondation Airbus elle-même.

CRITÈRE CLIMAT POUR 2021

En ce qui concerne la composante R&S de 2021, le Conseil administration a décidé d'ajouter au critère FR1 utilisé en 2020, un critère climat en ligne avec son impact significatif dans l'évaluation matricielle de l'approche d'Airbus en matière de R&S. Afin d'aider la Société à atteindre la réduction de 40 % des émissions de CO₂ d'ici à 2030, le Conseil d'administration a décidé de traduire cette ambition dans un objectif concret et d'inclure l'objectif de réduction des émissions de CO₂ dans la rémunération variable collective du CEO et de tous les cadres supérieurs. L'objectif proposé pour 2021 est une réduction de 3 % par rapport au niveau 2020 d'émissions de CO₂ des sites industriels et opérationnels d'Airbus. La référence utilisée pour 2020 prend en compte les effets de la crise du COVID-19 sur les taux de production d'Airbus tout en gardant à l'esprit notre objectif pour 2030. En 2021, la composante R&S sera constituée à 50 % du critère FR1 et à 50 % de la réduction des émissions de CO₂.

Cette page est un extrait du Rapport du Conseil d'administration 2020.

Pour toute information supplémentaire, se rendre sur <https://www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html>.

Modes de participation

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITÉ D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus à la date du **Mercredi 17 mars 2021** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée générale en utilisant un formulaire de vote / demande de carte en version papier ou par Internet. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, vous pouvez contacter votre intermédiaire financier qui vous renseignera.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

- 1** Assister physiquement et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

Vous pouvez exprimer votre choix :

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

A AVEC LE FORMULAIRE PAPIER

1 Assister physiquement et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée à Amsterdam (les Pays-Bas), vous devez cocher la case **1** du Formulaire, en indiquant les informations demandées*, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

2 Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez noircir et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas d'amendement ou de résolution nouvelle présentés en Assemblée, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez **donner pouvoir au Président**, noircissez la case « Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom » ;

* En cas de modification de la tenue de l'Assemblée, nous vous contacterons via votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone tels que renseignés par vous sur le Formulaire.

- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « Je vote Abstention » ;
- si vous souhaitez **donner procuration à une personne dénommée**, noircissez la case « Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale..... pour voter en mon nom ».

Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée. Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

3 Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous noircissez la case **3** du Formulaire.

4 Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez noircir et remplir la case **4** du Formulaire en indiquant les informations demandées*, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix,

1, 2, 3, ou 4, votre Formulaire dûment rempli, **daté et signé**, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au porteur : le **mardi 30 mars 2021** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **mercredi 31 mars 2021** au Service Titres Airbus ;
- si vos actions sont détenues au nominatif : le **mercredi 31 mars 2021** par le Service Titres Airbus.

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

Nouveau : Suivre l'Assemblée en direct via webcast

Si vous choisissez l'option **2** ou **3**, Airbus vous propose de suivre l'Assemblée en direct via webcast, vous devez cocher la case « NOUVEAU » correspondante sur le formulaire et fournir votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

Veillez vous assurer d'avoir fourni votre vote à l'avance car il ne sera pas possible de voter ou poser des questions en direct pendant le webcast.

à l'Assemblée

Évolution possible de la tenue de l'Assemblée Générale

Conformément aux Articles des Statuts de la Société, nous avons le plaisir de vous informer que **l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunira le : Mercredi 14 avril 2021 à 13h30** aux Pays-Bas.

Dans le contexte actuel, afin de prioriser la santé et la sécurité, Airbus déconseille fortement toute participation physique à l'AG et recommande à ses actionnaires de voter par correspondance.

En outre, les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19 pourraient obliger Airbus à empêcher la présence physique des actionnaires au-dessus du nombre maximal pour les rassemblements de groupe aux Pays-Bas. Airbus suit de près l'évolution de la pandémie mondiale et vous informera en conséquence si l'organisation de l'Assemblée change. Merci de vous rendre sur www.airbus.com pour plus d'information.

B PAR INTERNET

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS/VOXALY, accessible jusqu'au **mardi 30 mars 2021** (minuit).

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (au nominatif ou au porteur) le **mercredi 17 mars 2021** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

Mes actions sont au nominatif

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par courrier postal** : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Sharinbox <https://www.sharinbox.societegenerale.com>
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par email** : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus à partir du mercredi 3 mars 2021. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Sharinbox <https://www.sharinbox.societegenerale.com>

Sur la page d'accueil, cliquez sur le bouton « Répondre » de l'encart « **Assemblées Générales** » et suivez les instructions sur l'écran afin d'exprimer votre choix.

Nouveau : Suivre l'Assemblée en direct via webcast

Si vous choisissez l'option **2** ou **3**, Airbus vous propose de suivre l'Assemblée en direct via webcast, vous devez cocher la case « NOUVEAU » correspondante et fournir votre adresse e-mail valide et votre numéro de téléphone portable.

Si la case correspondante n'est pas disponible, merci d'envoyer un e-mail à generalmeeting.airbus@sgss.socgen.com et indiquer votre nom, adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

Veuillez vous assurer d'avoir fourni votre vote à l'avance car il ne sera pas possible de voter ou poser des questions en direct pendant le webcast.

Mes actions sont au porteur

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que cette institution bancaire est bien connectée à la plateforme VOTACCESS, et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- **Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS**, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez alors les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- **Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS**, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention* d'actions Airbus et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus. Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez alors vous connecter à la plateforme de vote VOXALY en suivant les indications à l'écran.

Si l'attestation de détention* d'actions Airbus a été établie avant le **mercredi 17 mars 2021** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus à cette date.

La conformité de l'attestation de détention* d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, vous pouvez contacter le +33 2 51 85 59 82
ou transmettre votre demande en allant sur le site :
<https://www.sharinbox.societegenerale.com> (si vous détenez des actions au nominatif)
ou contactez votre intermédiaire financier (si vous détenez des actions au porteur).

* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus détenues au **mercredi 17 mars 2021** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet www.airbus.com (Investors > Annual General Meetings).

Texte et présentation

proposées par le Conseil d'administration

1

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2020

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2020.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2020, vous pouvez vous référer à la Section « 5.1 IFRS Consolidated Financial Statements » du rapport du Conseil d'administration et aux états financiers audités de l'exercice 2020.

2

Deuxième résolution

QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2020, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2020 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

3

Troisième résolution

QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2020, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2020 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Présentation des deuxième et troisième résolutions

Conformément aux pratiques de marché aux Pays-Bas, la Société soumet à votre approbation des résolutions portant sur le quitus des membres du Conseil d'administration. Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2020 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2020 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

4

Quatrième résolution

RENOUVELLEMENT DE ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS LLP EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2021

L'Assemblée générale décide de renouveler Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2021

Présentation de la quatrième résolution

Le Comité d'Audit contrôle régulièrement l'indépendance des auditeurs externes ainsi que l'objectivité, la qualification, la performance avérée et l'effectivité de leur processus d'audit. Le Comité d'Audit a présenté au Conseil d'administration ses conclusions à la suite de l'évaluation précédemment décrite et a recommandé au Conseil d'administration de renouveler le mandat d'EY comme auditeur externe pour l'exercice 2021. Par conséquent, nous recommandons le renouvellement du cabinet Ernst & Young Accountants LLP, Pays-Bas, dont le siège social se trouve Boompjes 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2021.

5

Cinquième résolution

APPROBATION, COMME VOTE DE RECOMMANDATION, DE LA MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2020

L'Assemblée générale approuve, comme vote de recommandation, l'application de la politique de rémunération au cours de l'exercice 2020, telle que décrite dans le rapport du Conseil d'administration.

Présentation de la cinquième résolution

Dans le but de satisfaire aux obligations de la réglementation néerlandaise, la Société propose un vote de recommandation annuel à l'Assemblée générale sur l'application de la politique de rémunération sur l'exercice précédent sur la base des déclarations contenues dans le rapport du Conseil d'administration.

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'application de la politique de rémunération à l'exercice 2020 telle que présentée dans le rapport du Conseil d'administration. Voir Section « 4.4.3 Implementation of the Remuneration Policy : CEO » et Section « 4.4.4 Implementation of the Remuneration Policy : Non-Executive Directors » du rapport du Conseil d'administration.

des résolutions

6

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DE M. RENE OBERMANN EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. René Obermann en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

9

Neuvième résolution

RENOUVELLEMENT DE M. JEAN-PIERRE CLAMADIEU EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Jean-Pierre Clamadiou en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

7

Septième résolution

RENOUVELLEMENT DE MME AMPARO MORALEDA EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler Mme Amparo Moraleda en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

8

Huitième résolution

RENOUVELLEMENT DE M. VICTOR CHU EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler M. Victor Chu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024.

Présentation de la sixième à la neuvième résolutions

Comme annoncé les années précédentes, les mandats des membres du Conseil d'administration sont désormais renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, et ce afin d'assurer une meilleure transition dans la composition actuelle et future du Conseil d'administration. Ce renouvellement par bloc permet d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

Le Conseil d'administration recommande que l'Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration, **M. René Obermann** pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024. M. Obermann est depuis 2015 Directeur Général de Warburg Pincus, un leader mondial de private equity. Il est aussi Président du Conseil de 1&1 IONOS Holding SE, un leader européen de l'hébergement web et du cloud, et membre du Conseil d'Inmarsat, un leader en communication mobile par satellite. En tant que Président du Conseil d'administration, Membre du Comité d'Audit et Membre du Comité ECS, M. Obermann joue un rôle déterminant dans la fixation de l'ordre du jour et est un pilier éprouvé de la conduite entrepreneuriale de la performance du Conseil. Avec son expérience entrepreneurial, sa forte expertise dans le domaine de la technologie et en direction d'équipes de management, y compris son expérience de Top Executive chez Deutsche Telekom AG, Ziggo BV et Warburg Pincus, M. Obermann apporte les bonnes compétences et l'état d'esprit stratégique nécessaires aux innovations et principaux défis post COVID-19 auxquels Airbus doit faire face.

Sous réserve de son renouvellement par la présente Assemblée générale, M. Obermann restera le Président non-exécutif du Conseil d'administration.

Le Conseil recommande en outre que cette Assemblée générale renouvelle en qualité de membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration, **Mme Amparo Moraleda** pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024. Mme Moraleda est actuellement, entre autres, membre du Conseil d'administration de Solvay SA, CaixaBank SA et Vodafone PLC. Ancienne COO de la division internationale d'Iberdrola SA en charge du Royaume-Uni et des États-Unis entre 2009 et 2012, elle a également dirigé Iberdrola Engineering and Construction de janvier 2009 à janvier 2011 et a occupé le poste de directeur général d'IBM Espagne et Portugal de 2001 à 2009. Avec sa solide formation technique, son expérience en tant que directrice des ressources humaines et son appartenance à divers Conseils d'administration et trusts internationaux de différentes institutions et organes, y compris l'Académie royale espagnole des sciences

économiques et financières, Mme Moraleda joue un rôle crucial en tant que présidente du Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance, ainsi que membre actif du Comité d'Éthique, de Conformité et de Développement Durable. En outre, elle est l'Administrateur référent du Conseil et est membre du Conseil d'administration de la Fondation Airbus.

En outre, le conseil recommande que cette Assemblée générale renouvelle la nomination de **M. Victor Chu** en tant que membre non-exécutif indépendant du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2024. M. Chu est Président Directeur Général de First Eastern Investment Group, une société d'investissement internationale basée à Hong Kong qu'il a créée en 1988. Outre ses activités commerciales, il a été très actif auprès d'institutions internationales telles que le Forum économique mondial, l'Institut Royal des Affaires Internationales, le WWF et dans le domaine de l'éducation (actuellement Président du Conseil de l'University College London). M. Chu a également géré un large éventail de mandats dans le domaine du droit des sociétés, du droit commercial et des valeurs mobilières, avec un accent particulier sur la Chine et les transactions d'investissement régionales. Son appartenance à divers Conseils d'administration, notamment China Merchants China Direct, Peach Aviation et Sustainable Development Capital, ainsi que sa solide expérience de leadership exécutif, apportent une expérience de grande valeur au Conseil d'administration et à son Comité d'audit. Sur la base de sa connaissance approfondie des marchés chinois et plus largement asiatiques, il fournit une vision stratégique précieuse à Airbus et contribue à construire des ponts entre le monde occidental et oriental dont une entreprise mondiale comme Airbus a besoin.

Enfin, le Conseil recommande que cette Assemblée générale renouvelle la nomination de **M. Jean-Pierre Clamadiou** en tant que Membre non-exécutif indépendant du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2024. Depuis 2018, M. Clamadiou est Président du Conseil d'administration d'ENGIE, société énergétique française. Il est également membre du Conseil d'administration d'AXA SA. De 2011 à 2019, il a été PDG de Solvay, un groupe chimique belge, dans lequel il a intégré avec succès la société française Rhodia et qu'il a transformé en un acteur majeur dans le domaine de la chimie de spécialités et des matériaux avancés. Sur la base de son bagage technique, de sa solide expérience dans la conduite d'opérations de fusions-acquisitions, de la communication avec les marchés financiers et de la direction réussie d'équipes de

management internationales, y compris son expérience de Conseils d'administration dans les groupes Rhodia et Solvay, il apporte des informations précieuses au Conseil d'administration, à son Comité d'Éthique, de Conformité et de Développement Durable dont il est Président et au Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance en tant que membre.

Les compétences de chacun de ces membres du Conseil d'administration ainsi que le taux de participation élevé aux réunions du Conseil d'administration et des Comités (voir Section 4.1.1 du rapport du Conseil d'administration) démontrent la très forte implication et l'engagement de nos administrateurs dans le suivi des activités d'Airbus. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les tableaux suivants.

Bien que le Conseil estime que la diversité des genres au niveau du Conseil contribue à une plus grande efficacité, il considère que les candidats ne devraient pas être recrutés uniquement sur la base du genre. Le principe directeur d'Airbus régissant les nominations aux postes de management est que le meilleur candidat doit être nommé à chaque poste («meilleure personne pour le poste»). Avec ces renouvellements, la société maintient la proportion actuelle de 25 % d'administratrices au conseil. Airbus continuera à promouvoir la diversité des genres au niveau du Conseil, comme l'illustre la nomination de deux femmes en tant que Présidentes du Comité de Rémunération, de Nomination et de Gouvernance et Présidente du Comité d'audit et s'efforcera d'améliorer l'augmentation du pourcentage de femmes à l'avenir.

Enfin, la Société a des politiques adaptées qui exigent que chaque administrateur évite tout conflit d'intérêts effectif ou apparent. Ces politiques impliquent que chaque administrateur s'abstienne de participer en toute matière pour laquelle il ou elle pourrait être concerné par un conflit d'intérêts de sorte que ce problème soit traité en respectant le fonctionnement interne du Conseil d'administration. Merci de bien vouloir vous référer aux Règles internes du Conseil d'administration (Annex D – Article 8. Conflicts of interest) publiés sur le site web de la Société à l'adresse www.airbus.com (Company > Corporate Governance > Governance Framework and Documents) et au Code néerlandais de gouvernement d'entreprise (Principe 2.7 Prévention des conflits d'intérêts) auquel la Société se conforme.



De plus amples renseignements sur les candidats susmentionnés sont publiés sur le site Web de la Société à l'adresse www.airbus.com (Company > Corporate Governance > Board and Board Committees) et sont également disponibles dans les bureaux de la Société.

Renouvellement de mandats du Conseil d'administration soumis au vote de l'assemblée générale 2021

RENOUVELLEMENT

René OBERMANN



57, M, Allemand
Nouveau membre en 2018
Indépendant



MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Président du Conseil d'administration d'Airbus SE

PROFIL

René Obermann est Co-Head Europe, et Directeur Général de Warburg Pincus Deutschland GmbH. Avant de rejoindre en 2015 Warburg Pincus (un leader mondial de private equity), il a occupé les fonctions de Président exécutif de Ziggo B.V. aux Pays-Bas jusqu'à la fusion avec UPC. M. Obermann a travaillé pour le groupe Deutsche Telekom de 1998 à 2013 où il a occupé les fonctions de Président exécutif entre octobre 2006 et décembre 2013. M. Obermann a débuté sa carrière en créant et dirigeant une société dans le secteur des télécommunications jusqu'en 1998. Il est actuellement Président du Conseil de 1&1 IONOS Internet Holding SE et membre du Conseil d'administration d'Inmarsat. En tant que Président du Conseil d'administration d'Airbus SE il joue un rôle déterminant dans la fixation de l'ordre du jour et le pilotage de la performance du Conseil.

RENOUVELLEMENT

Amparo MORALEDA



56, F, Espagnole
Nouveau membre en 2015,
dernière réélection en 2018
Indépendant



MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Membre du Conseil d'administration de Solvay SA, CaixaBank SA et Vodafone PLC

PROFIL

Mme Moraleda est membre de plusieurs conseils de sociétés et trusts internationaux de différentes institutions et organes. Mme Moraleda était Directrice des opérations d'Iberdrola SA, l'un des leaders mondiaux de la production d'énergie. Elle a occupé diverses fonctions dans IBM Group, notamment celle de Directeur général d'IBM Espagne, Portugal, Grèce, Israël et Turkey. De formation d'ingénieur industriel, elle possède une expertise approfondie en innovation technologique, gestion des données, commerce et gestion international.

En plus de son rôle de Lead Independent Director du Conseil, Mme Moraleda exerce la fonction Présidente du Comité RNG et est du Conseil de la Fondation Airbus.

RENOUVELLEMENT

Victor CHU



63, M, Chinois / Britannique
Nouveau membre en 2018
Indépendant



MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Président Directeur Général de First Eastern Investment Group
Membre du Conseil d'administration de China Merchants China Direct et Grand Harbour Marina PLC

PROFIL

M. Chu est avocat de formation. Après avoir exercé durant plusieurs années au sein du cabinet Herbert Smith à Londres et à Hong Kong, il a fondé en 1985 le cabinet Victor Chu & Co., devenu l'un des cabinets d'avocats leaders à Hong Kong. En 1988, il crée First Eastern Investment Group, spécialisé dans le capital-investissement, le capital-risque et l'investissement dans des activités en voie d'expansion. Victor Chu fait partie des meilleurs spécialistes du marché chinois. Il est par ailleurs très actif au sein de diverses institutions internationales tels le « World Economic Forum » et le « Royal Institute of International Affairs ». Il est un généreux philanthrope dans les domaines de la protection environnementale (ayant participé à la Global Ocean Commission et au WWF) et de l'éducation (actuellement président du Conseil de l'University College London). Sa solide expérience en matière de leadership exécutif est une contribution précieuse aux travaux du Conseil et au Comité d'audit.

RENOUVELLEMENT

Jean-Pierre CLAMADIEU



62, M, Français
Nouveau membre en 2018
Indépendant



MANDATS EXERCÉS DANS UNE SOCIÉTÉ COTÉE

Président du Conseil d'administration d'Engie
Membre du Conseil d'administration d'AXA SA

PROFIL

M. Clamadiou est Président du Conseil d'administration d'Engie depuis mai 2018. De mai 2011 à mars 2019 M. Clamadiou était Président exécutif de Solvay SA et membre de son Conseil d'administration. Il a occupé la Présidence du conseil et la présidence exécutive de Rhodia, une société chimique intégrée dans le groupe belge Solvay en septembre 2011. M. Clamadiou est également membre du Conseil d'administration d'AXA et entre 2014 et 2016, il a été le président du European Chemical Industry Council. M. Clamadiou est ingénieur de formation et fort d'une expérience en matière de gestion d'équipes internationales, il a acquis une vaste expertise dans les domaines de l'innovation technologique, de la gestion d'opérations de fusions et acquisitions et de la communication avec les marchés financiers. Il apporte cette expertise dans ses rôles de Président du Comité ECS et membre du Conseil et du Comité RNG.



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense



Information & Gestion de données



Expertise asiatique

Conseil d'administration d'Airbus SE sous réserve de l'approbation de l'AG 2021

Administrateur Age*, Genre, Nationalité	Statut	Depuis	Fin de mandat	Fonction principale et autres mandats	Expertise en tant qu'administrateur	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2019
 René OBERMANN*** 57, M, Allemand	Indépendant	2018	2021	Président du Conseil d'administration d'Airbus SE et Directeur Général de Warburg Pincus Deutschland GmbH		13/13
 Guillaume FAURY 52, M, Français	Exécutif	2019	2022	Président exécutif d'Airbus SE		13/13
 Victor CHU*** 63, M, Chinois / Britannique	Indépendant	2018	2021	Président Directeur Général de First Eastern Investment Group		13/13
 Jean-Pierre CLAMADIEU*** 62, M, Français	Indépendant	2018	2021	Président du Conseil d'administration d'Engie et membre du Conseil d'administration d'AXA SA		13/13
 Ralph D. CROSBY, Jr. 73, M, Américain	Indépendant	2013, dernière réélection en 2020	2023	Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corp.		13/13
 Lord DRAYSON (Paul) 60, M, Britannique	Indépendant	2017, dernière réélection en 2020	2023	Co-Fondateur et Président de Drayson Technologies Ltd et fondateur et Président exécutif de Sensyne Health plc		13/13
 Mark DUNKERLEY 57, M, Britannique	Indépendant	2020	2023	Membre du Conseil d'administration de Spirit Airlines Inc.		7/8 (à partir de l'AG 2020)
 Stephan GEMKOW 61, M, Allemand	Indépendant	2020	2023	Membre du Conseil d'administration d'Amadeus IT Group et Flughafen Zürich AG		8/8 (à partir de l'AG 2020)
 Catherine GUILLOUARD 56, F, Française	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Président-Directeur Général de la RATP Group et membre du Conseil d'administration de Systra et de KPN		13/13
 Amparo MORALEDA*** 56, F, Espagnole	Indépendant	2015, dernière réélection en 2018	2021	Membre du Conseil d'administration de Solvay SA, CaixaBank SA et Vodafone PLC		12/13
 Claudia NEMAT 52, F, Allemande	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG		12/13
 Carlos TAVARES 62, M, Portugais	Indépendant	2016, dernière réélection en 2019	2022	Président exécutif de Stellantis N.V.		11/13
Réunions du Conseil d'administration en 2020						13
Taux de participation moyen en 2020						97 %

■ Exécutif ■ Indépendant

* À la date du 17 février 2021.

** Les attributions de l'ancien Comité d'Éthique et de Conformité ont été étendues aux questions de durabilité en juillet 2020 et a été rebaptisé Comité d'Éthique, de Conformité et de Développement Durable (« ECS »).

*** À ré-élire en 2021.

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'administration pour toutes questions se rapportant à Airbus SE est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.

 Expertise mondiale	 Ingénierie & Technologie	 Production industrielle	 Industrie aérospatiale	 Finance & Audit	 Géopolitique & Économie	 Industrie de défense	 Information & Gestion de données	 Expertise asiatique
--	--	---	--	---	---	--	--	---

10

Dixième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la dixième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,51 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2022, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance – « LTIP »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. La Société prévoit de mettre en œuvre un LTIP en 2021 et un ESOP en 2022, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

11

Onzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT (OU TOUTE AUTRE TRANSACTION DANS LE CADRE DE L'OBJET SOCIAL) DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social en ce compris les fusions et acquisitions) de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2022.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la onzième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la dixième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,15 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement (ou toute autre transaction dans le cadre de l'objet social en ce compris les fusions et acquisitions) de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2022. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission tel que stipulé dans les statuts de la Société.

12

Douzième résolution

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 16 avril 2020 dans sa quatorzième résolution.

Présentation de la douzième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 16 avril 2020.

Les programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société, le cas échéant, seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.



Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société www.airbus.com (Investors > Share Price & Information).

13

Treizième résolution

ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Présentation de la treizième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Informations pratiques

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2021



Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'information de l'Assemblée générale annuelle 2021. À titre indicatif, les traductions en anglais, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.

États Financiers audités 2020

Les informations financières pour 2020, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation de l'Assemblée générale annuelle et sont intégrées par référence dans les :

- États financiers consolidés d'Airbus SE IFRS ;
- Notes annexes aux États financiers consolidés IFRS ;
- États financiers statutaires d'Airbus SE IFRS ;
- Notes annexes aux États financiers statutaires IFRS ;
- Autres informations supplémentaires, y compris le rapport indépendant des commissaires aux comptes.

Rapport du Conseil d'administration

Émis le
17 février 2021

EN LIGNE



www.airbus.com

Assemblée générale annuelle 2021

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2021 est disponible sur notre site Internet (Investors > Annual General Réunions).
<https://www.airbus.com/investors/annual-general-meetings.html>

Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance, le Conseil d'administration et les règles et réglementations applicables à Airbus SE sont disponibles sur notre site Internet (Company > Corporate Governance).

<https://www.airbus.com/company/corporate-governance.html>

IMPRIMER



Adresses pour consultation de la documentation de l'Assemblée générale

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
 - en **France**, 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac ;
- ou au :
- **Service Titres Airbus**.

Service Titres Airbus

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Securities Services
Service Assemblées Générales
32, rue du Champ de tir
CS 30812
44312 Nantes Cedex 3, France
Tel. : +33 2 51 85 67 89

COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Hotel Okura Amsterdam - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



En voiture

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



En transport en commun

15 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

Information Actionnaires



www.airbus.com

Investors > Annual General Réunions



ir@airbus.com



Appel gratuit depuis :

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

Numéro international : +33 800 01 2001

Airbus SE

Société européenne (Societas Europaea)

Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas

Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945